

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00115**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25/03/2024**

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002296
Commission	<b>Santé - Solidarité - Handicap - Séniors</b>		
Direction en charge	Santé Publique		
Objet	Favoriser et développer la prévention - Attribution de subventions dans le domaine de la santé - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIÉRI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes des habitants. La Ville de Saint-Étienne en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables UNESCO, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, elle prend des mesures contribuant à l'environnement de santé. La santé est affaire de long terme, nécessitant la mobilisation de nombreux paramètres concourant à sa réalisation. Bien que la santé relève de la compétence première de l'État, pour développer les projets

de vie aussi bien territoriaux qu'individuels, la Ville de Saint-Étienne actionne les leviers dont elle dispose en termes de prévention, d'aide à l'innovation et d'infrastructure.

### ■ Motivation et opportunité

Afin d'encourager leurs initiatives qui revêtent un intérêt communal incontestable pour la population stéphanoise ainsi que pour les plus vulnérables, la Ville de Saint-Étienne participe au financement d'associations œuvrant dans le domaine de la santé en leur octroyant des subventions.

### ■ Contenu

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

#### 1/ Fonctionnement :

Nom de la structure	Montant de la subvention proposée
Brins de soleil	800.00 €
Addictions alcool vie libre	800.00 €
Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé	7 000.00 €
AIDES	2 500.00 €
Amicale pour le don de sang bénévole de Saint Etienne	1 100.00 €
SOS amitié	2 500.00 €
Nightline France	2 500.00 €
Equipe nationale d'intervention en prévention santé	2 500.00 €
Cardiologie Val de Rhône	1 800.00 €
Aide aux stomatisés	500.00 €
<b>Total</b>	<b>22 000.00 €</b>

### ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			22 000.00€	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>22 000.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>22 000.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 22 000.00 €,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE